

TE38

BUREAU du 26 juin 2023

DÉCISION N° 2023-094

Objet : Commission Consultative Paritaire pour l'Energie - Election d'un représentant de TE38

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs, Jean-Marc LANFREY, Georges MAGNIN-FIAULT, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Denis DELAGE, Jean-Luc GARNIER, François GUILLIER, Patrice ISERABLE, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Emmanuel MONTAGNON, Nicolas MOYROUD, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Christian TOGNARELLI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Pierre VERRI, membres du Bureau.

Vu les statuts de TE38 ;

Vu la délibération n°2015-085 du Comité syndical du 28 septembre 2015 portant création de la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie ;

Vu la délibération n°2020-096 du Comité syndical du 24 septembre 2020 déléguant au Bureau la désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie ;

Vu les décisions n° 2021-010 du Bureau du 11 janvier 2021 et n° 2021-136 du Bureau du 11 octobre 2021 nommant les représentants de TE38 à la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie ;

Vu la démission de Monsieur Bernard BADIN de ses fonctions de Vice-Président territorial et délégué de territoire au sein de TE38 ;

Vu la délibération n°2023-074 du Comité syndical du 12 juin 2023 actant l'élection de M. Daniel PAILLOT en tant que Vice-Président territorial ;

Pour rappel, la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie (CCPE) est composée à parité de délégués de TE38 et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus en tout ou partie dans le périmètre du Syndicat.

Les membres du Bureau ont procédé le 11 janvier et 11 octobre 2021 à l'élection des représentants de TE38 composant la commission. Il est rappelé qu'en application de la délibération n° 2020-096 du Comité Syndical du 24 septembre 2020, les représentants de TE38 à la CCPE sont désignés par le Bureau en son sein.

Etant données la démission de Monsieur Bernard BADIN de ses fonctions de délégué de territoire et de Vice-Président du territoire 2, et de l'obligation d'être membre du Bureau pour siéger en tant que représentant de TE38 à la CCPE en tant que représentant de TE38, il est proposé de procéder à la démission d'office de Monsieur Bernard BADIN.

Le poste n°9 est ainsi à pourvoir.

Conformément aux statuts de TE38, il est proposé le vote à main levée au scrutin uninominal majoritaire à un tour pour l'élection d'un représentant de TE38 à cette commission. Après mise aux voix, les membres du Bureau décident à l'unanimité (25 voix POUR) d'effectuer un vote à main levée.

En cohérence avec la composition de la commission, à laquelle siègent les Vice-présidents thématiques et territoriaux, le délégué issu du Département siégeant au Bureau, ainsi qu'un délégué de territoire représentant le territoire 10, Monsieur le Président propose le candidat Monsieur Daniel PAILLOT, Vice-Président du territoire 2.

Après appel à candidatures, aucune autre candidature n'ayant été déposée en séance, les membres du Bureau procèdent à l'élection du membre titulaire devant compléter la commission par vote à main levée, parmi la seule candidature présentée :

Nombre d'inscrits : 49
 Nombre de votants : 25

Candidats	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Candidat de Monsieur Bertrand LCHAT : Daniel PAILLOT	25	0	0

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- De prendre acte de la démission d'office de Monsieur Bernard BADIN de la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie ;
- De nommer Monsieur Daniel PAILLOT membre de la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie. La liste complète des représentants de TE38 à cette Commission est la suivante :

REPRESENTANTS TE38 A LA CCPE		
1.	LCHAT	Bertrand
2.	LANFREY	Jean-Marc
3.	MAGNIN-FIAULT	Georges
4.	SILVESTRE	Maryline
5.	FERRARIS	Frédérique
6.	JARLAUD	Bernard
7.	CHRIQUI	Vincent
8.	POMET	Gilbert
9.	PAILLOT	Daniel
10.	MONTAGNON	Emmanuel
11.	GULLON	Joël
12.	TRICOIRE	Daniel
13.	ISERABLE	Patrice
14.	TOSCAN	Michel
15.	DELAGE	Denis
16.	RABIET	Jacques
17.	SOTO	Guy
18.	GONINET	Bruno



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)